

# Courrier CAB

L'INFORMATION DES DÉCIDEURS DES POLITIQUES PUBLIQUES

## Le discours de transparence s'impose aux exécutifs des collectivités

La baisse des ressources des collectivités est une composante que les cabinets intègrent dans un message de «transparence». Intelligibilité et efficacité prennent désormais sur le terrain.

**L**a période d'instabilité économique et territoriale conduit les collaborateurs d'élus à repenser fonctionnement et communication. «*On est obligé de tenir compte d'un monde devenu incertain et dans lequel il y a moins de vérités établies*» reconnaît Jean-François Portarrieu, directeur de cabinet du président de l'agglomération du Grand Narbonne (11), Jacques Bascou (PS). Conséquences, les projets, l'organisation et la communication sont touchés par des budgets serrés. Une contrainte forte qui est aussi «une source d'opportunités». Ainsi, dans l'Aude, «on a mis en place des outils d'évaluations plus précis et systématiques des campagnes de communication», en amont et en aval afin «d'avoir un message intelligent» rapidement, détaille Jean-François Portarrieu. Ces coûts importants sont compensés par une rationalisation des pratiques : «on réfléchit au meilleur moment et à la durée d'une campagne plutôt que de seulement profiter d'un espace disponible sur les

supports d'affichage» comme cela s'est fait auparavant. Pour le directeur de cabinet du maire de Ploemeur (56), Ronan Loas (UMP), c'est «un discours de transparence sur les finances de la commune» qui est décliné. Le choix de Fabien Le Guernevé s'est porté sur les relations presse «car c'est un moyen de communiquer à grande échelle». Mais c'est sur le terrain, avec «les réunions de quartiers» et la présence du maire «toujours dans la ville pour expliquer ses choix» que s'affine l'aspect politique.

### «La communication, c'est aussi un bon management».

Ce «discours de transparence» est aussi celui du maire de Saint-Cyr-l'École (78), Bernard Debain (UMP). Pour son directeur de cabinet, Christophe Soulard, «la meilleure des communications en temps de crise, c'est de dire les choses comme elles sont». Car, estime-t-il, «on nous reprochera plus d'avoir dissimulé que

d'avoir dit la vérité». Concrètement, «il adapte le médium au message à faire passer ainsi qu'à sa cible» : magazine municipal, site internet et courriers aux administrés sont utilisés, mais aussi les rencontres avec les agents que son élu «connaît presque tous». Pour lui, «la communication, c'est aussi du bon management avec une cohérence à adopter entre les rouages administratifs et politiques» afin de proposer une méthode lisible. «Dire, c'est faire» résume Jean-François Portarrieu, qui s'«occupe beaucoup de l'état d'esprit de sa collectivité» porté aussi bien par ses agents que ses élus. «C'est de la communication interne que nous essayons de faire passer aux citoyens» éclaire-t-il. Dans une période morose, «notre travail est facilité parce que les gens ont compris que le contexte économique n'était pas favorable» ajoute Christophe Soulard. Un facteur d'autant plus important conclut le dircab du Grand Narbonne, «qu'une collectivité ne peut plus tolérer que ses usagers ne comprennent pas ce qu'elle fait». ■ JÉRÔME VALLETTE

## ALERTE

**Transmissions des données fiscales : la DGFIP consent à des efforts.** La direction générale des finances publiques (DGFIP) et neuf associations d'élus locaux doivent signer en octobre une convention de partenariat par laquelle la DGFIP s'engage à fluidifier la transmission des données fiscales, comptables et financières – via une plateforme partagée – entre ses services et les collectivités. Un soulagement pour le monde local ne disposant plus daucun moyen pour évaluer le montant des nouveaux impôts économiques.

### La DGF tiendra compte de l'évolution démographique.

Le budget 2015 introduit les «prémisses» de la future architecture de la dotation forfaitaire des communes et départements. La DGF deviendrait une seule dotation forfaitaire avec une part fixe (l'addition de ses composantes figées) et une part variable (selon l'évolution de la population). Les modalités de la contribution au financement des variables d'ajustement évolueront en prévoyant que les collectivités, dont l'effort fiscal est supérieur à 0,75%, seront écrêtées.

### Sénatoriales : 17 requêtes déposées.

Le Conseil constitutionnel a été saisi de dix-sept requêtes «dirigées contre les opérations électorales du 28 septembre 2014 dans les circonscriptions des Français établis hors de France, Alpes-Maritimes, Vaucluse, Eure-et-Loir, Tarn, Polynésie, Aveyron, Yonne, Calvados, Rhône, Bas-Rhin, Territoire de Belfort, Hérault, Guyane et Saint-Martin». Les requérants avaient dix jours pour faire part de leurs griefs auprès du Conseil après le scrutin du 28 septembre.

## AU PARLEMENT

### Un débat tronqué?

C'est ce que clame la droite depuis que le gouvernement a décidé d'en passer par la procédure accélérée sur la transition énergétique à l'Assemblée nationale. Les députés UMP ont épousé leurs 12 heures et 25 minutes de temps de parole dès la fin de l'article 1, consacré aux grands objectifs du texte. Emmenés par Julien Aubert (Vaucluse), ils n'ont pas hésité à défendre plusieurs fois le même amendement. Les élus de l'opposition, privés ensuite de parole, n'ont ainsi pas assisté à l'examen des 63 autres articles, plus concrets. Lors du passage en commission, la droite avait déjà refusé de participer à la fin des débats qui se sont déroulés un samedi. Entre temps programmé et stratégie d'opposition, le débat a bien été tronqué.

### Une carte modifiée?

Le sort de l'Alsace peut encore changer. C'est ce qu'a affirmé son président, Philippe Richert à la sortie d'une réunion avec Manuel Valls. «Ce n'est pas ce qu'a dit le Premier ministre» rétorque-t-on à Matignon. Si l'Alsace est rattachée à la Lorraine sans la Champagne-Ardenne, que faire alors de cette dernière, dont le Nord - Pas-de-Calais ne veut pas? «Il y a eu un vote à l'Assemblée, avec un équilibre qui tient, il serait étonnant que les députés reviennent dessus», dit-on dans l'entourage du chef du Gouvernement. Les piliers de la majorité ne croient pas non plus à un retour sur la fusion Nord - Pas-de-Calais-Picardie, honnie par Martine Aubry. Le Sénat se penchera à nouveau sur le texte à partir du 28 octobre. Son président plaide pour la réintroduction du droit d'option pour les départements souhaitant changer de région.

## À SUIVRE

### Communes nouvelles: ça se précise

La proposition de loi sur les communes nouvelles (Lire *CourrierCab* n°2) sera examinée le 22 octobre en commission et le 31 octobre en séance publique à l'Assemblée nationale. Les députés discuteront des mesures avancées par Christine Pirès-Beaune (PS) et Jacques Pélassard (UMP). Il s'agit notamment d'assouplir la composition du conseil municipal pendant la période transitoire ou de permettre un lissage plus rapide des taux de fiscalité. ■ M. VERRIER

## L'ESSENTIEL DE LA QUINZAINE

### PROJET DE LOI DE FINANCES 2015

## Une cure d'austérité pour les collectivités territoriales

**S**ans surprise, le projet de loi de finances (PLF) pour 2015 lance la cure d'austérité imposée aux collectivités territoriales pour les trois prochaines années. Le maître mot est «*la maîtrise de la progression des dépenses publiques*», contenue à 0,2% en volume entre 2015 et 2017, de manière à ramener leur poids dans le produit intérieur brut (PIB) à 54,5% en 2017, là où il était de 56,5% en 2014. D'où le programme triennal d'économies de 50 milliards d'euros, dont 21 milliards dès 2015 répartis entre l'État et ses agences à hauteur de 7,7 milliards, la protection sociale pour 9,6 milliards et 3,7 milliards à la charge des collectivités. Pour ces dernières, la baisse portera sur la part forfaitaire de la Dotation globale de fonctionnement (DGF), soit 1,9% de leurs recettes réelles de fonctionnement de 2013. Ces recettes sont minorées de certains produits, telles les mises à disposition de personnel facturées dans le cadre des mutualisations de service, ou encore des ressources considérées comme exceptionnelles. «*Ce qui correspond à une réduction de -8,9% de la DGF en un an*», martèle André Laignel (PS), président du Comité des finances locales (CFL). Ainsi, le montant de la DGF atteindra 36,55 milliards d'euros en 2015 contre 40,12 milliards en 2014. En compensation, les dotations de péréquation progressent de 228 millions d'euros, financées à parts égales par la baisse des variables d'ajustement et de certaines composantes de la DGF. Concernant le Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France (FSRIF), à partir du 1<sup>er</sup> janvier

2015, l'évolution de la contribution sera limitée à la moitié de la progression du fonds (+ 20 millions en 2015, soit 270 millions d'euros). En l'état, le Projet de loi de finances contient peu de mesures concernant la fiscalité locale, à l'exception de la suppression de trois taxes au rendement jugé «*faible*» : taxe sur les trottoirs (700 000 euros) ; taxe sur la gestion des eaux pluviales urbaines (600 000 euros) et la taxe sur les terrains nus (pas mise en œuvre). Des fractions de la Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) seront affectées aux régions pour financer l'apprentissage et créer une prime de 1 000 euros par apprenti. Le projet de loi rectificatif et la loi de finances intégreront probablement d'autres mesures fiscales, parmi lesquelles la réforme de la taxe de séjour et l'évolution des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle, toujours en cours de concertation. ■

### Vers un objectif de dépenses locales

**La loi de programmation des finances locales publiques prévoit deux mesures sur leur gouvernance : la création d'une Conférence des finances publiques pour toute la sphère publique avec l'instauration d'un dialogue national des territoires et la mise en place, dès 2015, d'un objectif d'évolution indicatif de la dépense publique locale fixé à 0,3% pour sa première année.** ■

## Un soutien à l'investissement local

**L**a commission des finances de l'Assemblée nationale a adopté deux amendements au PLF 2015 concernant le fonds de compensation de la TVA (FCTVA). Le premier vise à permettre aux collectivités locales «*qui s'engageront à augmenter leurs investissements en 2015*» de bénéficier du remboursement anticipé de TVA, c'est-à-dire l'année de réalisation de la dépense (et non plus en n+1 ou n+2). Cette augmentation sera évaluée par rapport à la moyenne des dépenses d'équipement réalisées en 2012, 2013 et 2014. Le coût pour l'État reste difficile à estimer : 2 milliards d'euros selon Charles de Courson, député UDI de la Marne, et 1 milliard pour Valérie Rabault (PS), rapporteur

général du budget. Une mesure soutenue tant par la majorité que l'opposition, mais dont les effets devraient rester limités sachant que la baisse des dotations de 3,7 milliards réduit de 10% l'épargne brute des collectivités et donc les capacités de financement des investissements. Le deuxième amendement réajuste le taux du FCTVA de 15,761% à 16,442%, soit une augmentation de près de 5% des remboursements. Adopté également, l'amendement de Marc Goua, député-maire PS de Trélazé (49), visant à garantir aux 250 villes bénéficiaires de la «DSU cible» la compensation intégrale par l'État de l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties. ■

FABIENNE PROUX

## ILS/ELLES ONT DIT



### Manuel Valls

Premier ministre  
«Faire réussir les régions, c'est faire réussir la France. [...] Les nouvelles compétences s'accompagnent d'une redéfinition des ressources des régions». (Congrès de l'ARF à Toulouse, le 10 octobre)

D.R.



D.R.

### Nathalie Appéré

Députée-maire PS de Rennes (35)

«Je ne crois pas qu'il faille fonder une réforme administrative sur des faits historiques. Car où sera la prochaine limite ?» (L'Express, le 12 octobre)



### Philippe Richert

Président UMP de la région Alsace  
«L'Alsace veut participer à son avenir et non se

le voir imposé». (Manifestation contre la fusion des régions Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne, le 11 octobre à Strasbourg)

D.R.



D.R.

### Pierre Médevielle

Sénateur-maire UDI de Boulogne-sur-Gesse (31)

«Désormais les maires posent de vraies questions sur l'avenir et le développement économique et ne se fient plus seulement à l'étiquette politique. Ce sont les compétences qui sont demandées». (www.ladepeche.fr, le 11 octobre)



### Esther Benbassa

Sénatrice EELV du Val-de-marne

«Je me demande si la place des lobbies n'est pas aussi importante que le Parlement. Et c'est un vrai problème. On vit sous l'effet des lobbies». (Public Sénat, le 9 octobre)

D.R.

## DANS LA VIE POLITIQUE

### GAUCHE Les "coups" subis par la majorité

**Coup de blues de Jean-Michel Baylet.** Après son échec aux sénatoriales, le patron du Parti radical a menacé de quitter le Gouvernement. «*Je le comprends, il a l'impression que le sol se dérobe sous ses pieds*», dit un pilier du Gouvernement qui craint aussi pour sa présidence du Tarn-et-Garonne. Or, le PRG est divisé y compris au sein du Gouvernement où Thierry Braillard et Annick Girardin souhaitent rester. Plusieurs élus de gauche réduisent ce coup de sang à un problème personnel. Le PRG, qui demande un nouveau contrat de Gouvernement, avec maintien d'une cinquantaine de départements et réforme fiscale, devait décider ce 17 octobre s'il reste dans l'équipe Valls ou non. **Coup de colère de Bruno Le Roux**, patron des députés PS, qui a remanié les commissions : plusieurs «frondeurs» ont été exclus de celle des affaires sociales. À la surprise de tous, y compris de Catherine Lemorton, sa présidente, qui se plaignait des contestataires. «*Ce n'est de toute façon pas en commission que se crée la dynamique*», sourit Laurent Baumel, décidé à batailler lors des débats sur les projets de loi de financement de la Sécurité sociale.

### EUROPE Juncker forme son cabinet

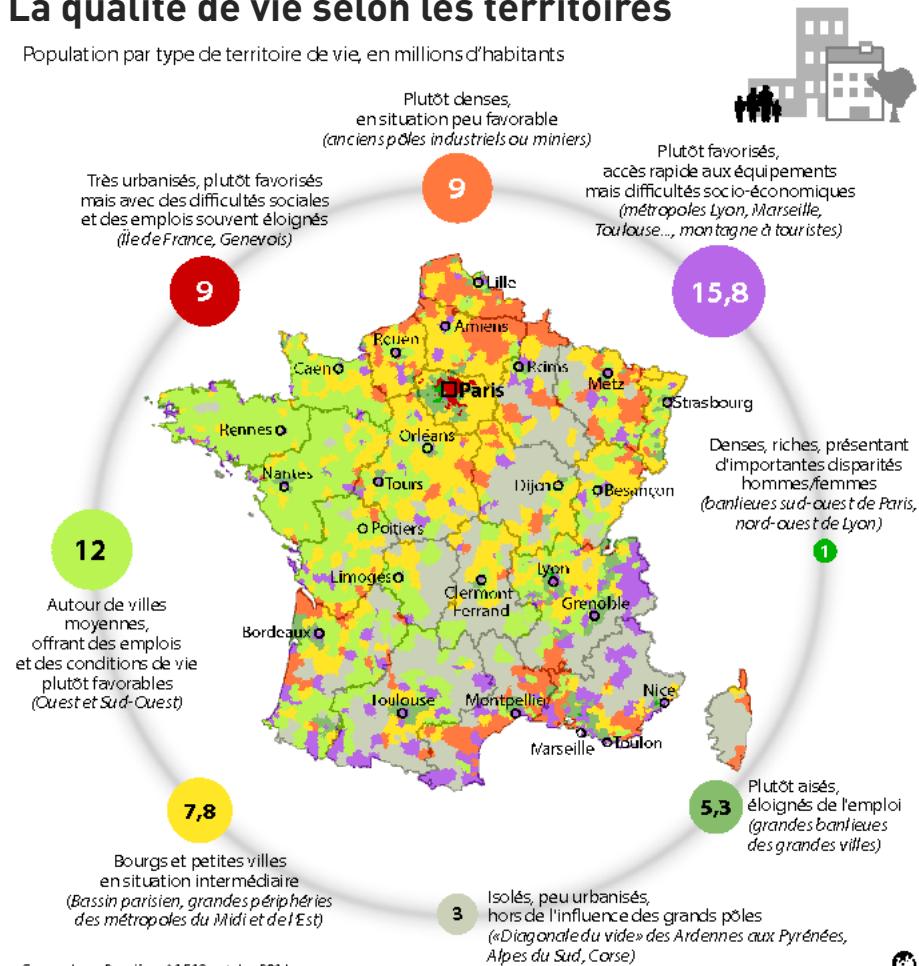
Le futur président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, a mis en place son «équipe de transition» qui formera son futur cabinet. Martin Selmayr, devrait en devenir le directeur épaulé par Clara Martinez Alberola (directrice-adjointe), Sandra Kramer (directrice de la coordination et de l'administration), Luc Tholoniat (conseiller économique), Richard Szostak (affaires étrangères et sécurité) et Léon Delvaux (commerce et développement).

### ADCF Charles-Éric Lemaignen (UMP) président

Charles-Éric Lemaignen (UMP), à la tête de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire (dircab : Philippe Fromenteaud), est le nouveau président de l'Assemblée des communautés de France (AdCF). Loïc Cauret (PS), maire et président de l'agglomération de Lamballe, en devient le président délégué.

## La qualité de vie selon les territoires

Population par type de territoire de vie, en millions d'habitants



Source: Insee Première n° 1519, octobre 2014

## FINANCEMENT

### ÉCOTAXE

#### Des projets de transport menacés

L'arrêt du «péage de transit poids lourds» par la ministre de l'Écologie, sous la pression des transporteurs routiers, remet en cause une partie du financement de 122 projets labellisés «Transports collectifs et mobilité durable». D'autant que, pour compenser la perte de recettes, Ségolène Royal envisage «le prélevement du profit des autoroutes», loin d'être réalisé. Tramways, métros, bus, navettes fluviales ou encore parkings à vélos, imaginés par 78 collectivités territoriales suite à un appel à projet de 2013 du ministère des Transports et dotés de 450 millions de subventions tirées de l'écotaxe, risquent donc d'être à minima retardés. Le projet de loi de finances 2015 introduit bien une hausse de 2 centimes de la taxe sur le gazole – les routiers ne la payent pas – pour financer les infrastructures de transport, mais la mesure n'est pas encore votée. «Il manquera au minimum 300 millions d'euros en 2015 pour que l'État puisse respecter ses engagements en matière d'infrastructures» avertit la Fédération nationale des travaux publics (FNTP). Les subventions pour les programmes de transport durable portés par l'écotaxe, qui doivent débuter avant le 31 décembre 2016, sont donc menacées. ■ J. V.

## EN PROJET

**Rhône-Alpes : la médecine à l'ère numérique.** Le projet «Pascaline» de l'Agence régionale de santé Rhône-Alpes, labellisé «Territoires de soins numériques», a reçu une aide de 16,5 millions d'euros pour se déployer, d'ici à 2017, entre l'est de Lyon et Bourgoin-Jallieu. Il s'articule autour de programmes comme Autonom@Dom, porté par le conseil général de l'Isère, qui offre de la téléassistance aux personnes dépendantes, ou encore «Via Trajectoire», un logiciel qui orientera les patients depuis l'hôpital vers des soins de suite et de réadaptation jusqu'à leur retour à domicile. Il comprend aussi un dossier médical régional informatisé et un service d'échange de documents médicaux entre la médecine de ville et l'hôpital déjà en place.

## FONDS EUROPÉENS

### DES CONTRÔLES RENFORCÉS

#### Qui contrôle l'attribution des fonds structurels ?

Les fonds structurels européens répondent à des critères de plus en plus stricts, et les procédures de contrôles devraient augmenter pour la période de programmation 2014-2020. Exemple, la ville de Dinan (22) qui doit rembourser 344 000 euros suite à une irrégularité dans l'utilisation des Fonds européens de développement régional (FEDER). En Martinique, un dossier plus lourd concerne l'Université des Antilles et de la Guyane dans lequel la justice a été saisie. Les collectivités peuvent se retrouver dans une situation difficile, avec des montants importants à rembourser, alors qu'elles ont tout à gagner à jouer la transparence. Ces exemples restent des cas isolés car moins de 100 dossiers concernant des fraudes aux fonds européens sont traités chaque année. L'Office européen de lutte anti-fraude (OLAF) est l'organisme communautaire qui mène l'enquête sur l'ensemble d'un projet. Il intervient suite à des «allégations», des déclarations parfois anonymes ou à la demande de ministères français. L'Office collabore avec les services de police et de douanes et très étroitement avec la Délégation nationale à la lutte contre la fraude (DNLF). Les directions générales de la Commission européenne peuvent aussi mener leurs propres audits mais elles ne contrôlent que l'aspect «gestion» sur certains points de règlementation. La Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC) joue, en France, un rôle de vérification des irrégularités et de certification des dépenses. Elle transmet obligatoirement un signalement de tous les dossiers litigieux de plus de 10 000 euros à Bruxelles et mène environ 500 opérations de contrôle par an. Les Régions sont auditées au moins une fois par programmation financière.

#### Divergences de vues sur les «irrégularités»

Dans son rapport 2013, l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) indique que la France «signale un nombre très réduit d'irrégularités frauduleuses [et que] la Commission recommande un effort accru en matière de détection et/ou de signalement de la fraude» pour les politiques de cohésion. «La France se caractérise par le faible nombre de dossiers à traiter alors qu'elle est la première bénéficiaire des fonds structurels européens. Cela est dû en partie à l'excellente formation des équipes administratives, à un faible niveau de corruption, mais aussi au fait que la France communique peu avec les autorités européennes» précise un représentant de l'OLAF. Ainsi, sur les dossiers de subventions agricoles, la France a transmis 15 fraudes et 146 irrégularités en 2013. «Cela est sans doute dû à une culture de très grande pudeur» ironise un fonctionnaire européen qui rappelle que «les règlements européens obligent à signaler les irrégularités, que ce soient des erreurs ou des fraudes». Mais certains interlocuteurs européens se montrent moins délicats et s'agacent : «la France a une véritable culture de la dissimulation et préfère traiter les problèmes localement, au risque de voir le contribuable payer deux fois». Au ministère des Finances, on estime que «l'OLAF a une vision très extensive des irrégularités et interprète les textes de façon large. Une erreur n'est pas une irrégularité, et si un dossier est réglé, il n'y a pas lieu de le transmettre». Une approche contestée par l'OLAF, qui rappelle la définition d'«irrégularité» : «à savoir toute violation d'une disposition du droit communautaire résultant d'un acte ou d'une omission d'un opérateur économique qui a ou aurait pour effet de porter préjudice au budget général des communautés, soit par la diminution ou la suppression de recettes provenant des ressources propres perçues directement pour le compte des communautés, soit par une dépense indue».

#### Vers une augmentation des contrôles en région

Jean-Louis Rouquette, président de la Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC), a affirmé à *CourrierCab* que «les contrôles sur la bonne utilisation des fonds structurels européens seront renforcés pour la programmation 2014-2020». Les régions feront face à des audits plus fréquents, «une conséquence, entre autres, de la nécessité de s'appuyer sur de tels audits pour donner des avis sur les comptes annuels des programmes, une obligation nouvelle issue des règles européennes». Les «contrôles d'opération» sur les projets devraient passer de 500 à «entre 2000 et 4000 contrôles par an, par effet mécanique de la multiplication des programmes et des autorités de gestion». Pour répondre à cette nouvelle charge de travail, la CICC se tourne vers les conseils régionaux qui devront mettre en place les moyens de mener ces contrôles, via des ressources internes ou en faisant appel à des cabinets d'audit privés. ■ FABRICE POZZOLI-MONTENAY



## EDF CONÇOIT LE FUTUR RÉSEAU DE RECHARGE AUTOMOBILE

Nous déployons des réseaux de bornes de recharge et nous concevons des batteries plus performantes pour circuler autrement. D'ici 2015, 5000 bornes de recharge électrique seront installées partout en France. En partenariat avec les constructeurs automobiles, nous faisons entrer le véhicule électrique dans la ville.

[collectivites.edf.com](http://collectivites.edf.com)

## TEXTES OFFICIELS

### CIRCULAIRE

#### Allégement des contraintes normatives applicables aux collectivités territoriales

La circulaire du 9 octobre 2014 (NOR : PRMX1423898C) du Premier ministre, relative à l'allégement des contraintes normatives applicables aux collectivités territoriales, rappelle que les membres du Gouvernement doivent «exercer une vigilance particulière quant aux conséquences des projets de textes sur les collectivités territoriales». À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, soit deux ans avant la date prévue, «toute charge financière

liée à l'impact d'une loi ou d'une réglementation nouvelle devra être compensée par une simplification ou un allégement d'un montant équivalent, de sorte que l'impact financier net des normes nouvelles sur les collectivités soit nul dès 2015». La circulaire prévoit également que «le Gouvernement devra présenter des mesures d'allégement normatif ou visant à confier de plus larges responsabilités aux collectivités territoriales» avant la fin de l'année 2014.

### DÉCRET

#### Contrôle des arrêts de maladie des fonctionnaires

Le décret n° 2014-1133 du 3 octobre 2014 (NOR: RDFF1409880D) renforce «les conditions d'octroi d'un congé maladie pour les fonctionnaires». Le fonctionnaire qui doit transmettre à l'administration un avis d'interruption de travail dans un délai de quarante-huit heures peut, «en cas de man-

quement à cette obligation», s'exposer «en cas de nouvel envoi tardif dans une période de vingt-quatre mois» à une réduction de sa rémunération. Dans ce cas, «l'administration est fondée à réduire de moitié sa rémunération entre la date de prescription de l'arrêt et la date effective d'envoi de l'avis d'arrêt de travail».

### JURISPRUDENCE



#### CONSEIL D'ÉTAT Procédure de radiation d'un agent

Le Conseil d'État apporte une précision importante s'agissant de la procédure de radiation d'un agent pour abandon de poste. Cette mesure ne peut être régulièrement prononcée que si l'agent concerné a, préalablement à cette décision, été mis en demeure de rejoindre son poste ou de reprendre son service dans un délai qu'il appartient à l'administration de fixer. Cette dernière formalité constitue pour le Conseil d'État «une condition nécessaire pour que soit caractérisée une situation d'abandon de poste», condition que n'avait pas mise en œuvre la Ville au cas d'espèce. L'indemnisation de la requérante était donc possible car l'irrégularité de la mesure ne résultait pas d'un vice de forme (CE, 26 septembre 2014, Madame B., req. n° 365918).

#### TRIBUNAL ADMINISTRATIF Contestation du décompte général et définitif d'un marché de travaux

La cour administrative d'appel de Lyon rappelle un principe déjà établi, mais parfois oublié, par les collectivités, dans le cadre de la contestation – fréquente – du décompte général et définitif d'un marché de travaux par le titulaire. Ce dernier dispose d'un délai strict de six mois à compter de la réponse apportée par le pouvoir adjudicateur sur son mémoire en réclamation pour saisir le juge administratif, étant précisé que la saisine du comité de règlement amiable des litiges suspend ce délai. Au-delà, ses réclamations sont frappées de forclusion et le recours est irrecevable (CAA Lyon, 18 septembre 2014, Sté Nailler, req. n° 13LY01725).

#### CONSEIL D'ÉTAT Garantie du parfait achèvement

Le Conseil d'État rappelle l'étendue de la garantie de parfait achèvement dans le cadre d'un marché de travaux, laquelle permet, pendant une durée d'un an à compter de la réception des travaux, d'imposer au constructeur de remédier aux désordres signalés dans ce délai afin de rendre l'ouvrage conforme aux prévisions du marché. Il juge en l'espèce que la Société devait assumer l'ensemble des conséquences financières engendrées par la mauvaise réalisation des prestations, le préjudice ne pouvant être limité au coût du seul traitement des manifestations des désordres (CE, 29 septembre 2014, Sté Tennis et Sols, req. n° 370151). Par Samuel Couvreur, avocat à la Cour, cabinet Séban & Associés

## LA QUESTION

### Est-il obligatoire d'adopter un schéma de mutualisation ?

Brandie comme un levier d'économies par l'État, la Cour des comptes, mais aussi par Martin Malvy (PS) et Alain Lambert (UDI), la mutualisation des services entre une intercommunalité et ses communes membres semble faire, pour l'instant, davantage l'objet d'incitations que d'obligations légales. Mais attention aux apparences ! Suite à l'article 67 de la loi du 16 décembre 2010 (n°2010-1563) portant réforme des collectivités territoriales, le Code général des collectivités territoriales prévoit (L. 5211-39-1) que les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre doivent, «dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, établir un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'EPCI et ceux des communes membres. Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat». Ce projet prévoit notamment «l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de l'EPCI à fiscalité propre et des communes concernées et sur les dépenses de fonctionnement». Le rapport doit être transmis à chacun des conseils municipaux des communes membres pour avis et doit être produit d'ici au 31 mars 2015. Il n'y a donc pas de temps à perdre vue la complexité de l'exercice. De plus, la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 prévoit la création d'un coefficient de mutualisation qui déterminera 10% de la dotation d'intercommunalité. Mais, face à la difficulté de calculer ce coefficient, qui doit permettre de mesurer le degré de mutualisation d'un EPCI, son entrée en vigueur a été décalée à 2016. Pour certains experts, il ne verra jamais le jour. Dès lors, si la mutualisation des services est encadrée par des obligations légales, leur non respect ne fait l'objet d'aucune contrainte ni sanction. ■ F. P.

## CARRIÈRES

# Valoriser son parcours et négocier son salaire

**C**'est un poste qui demande une disponibilité de chaque instant» résume un directeur de cabinet, «et, du coup, on n'a pas souvent de temps pour réfléchir à son parcours professionnel». Arrivé souvent par hasard dans la profession, le collaborateur n'est pas toujours préparé à parler de ses acquis professionnels, hors savoirs techniques. Or, avertit Magali Girou, qui accompagne les collaborateurs d'élus dans leur mobilité professionnelle chez Savoires Publics, «c'est bien plus efficace de parler de ce qu'on a réellement mis en œuvre». Et comme l'expérience développe les savoir-faire, leur valorisation est essentielle pour faire évoluer son poste actuel ou le suivant. Pour cela, il faut prendre le temps de faire le bilan de ses acquis, car «ce n'est pas lorsque cela va mal qu'on est en meilleure position pour prendre du recul» estime cette consultante en ressources humaines : «plus on anticipe et plus on est fort, il faut toujours avoir une étape d'avance et penser le métier ou le poste d'après».

La profession étant précaire, Magali Girou conseille «d'imaginer qu'on ne fera pas ce métier toute sa vie», et, justement, d'identifier les points forts de son parcours qui peuvent intéresser d'autre employeurs, y compris dans le secteur para-public ou le privé. Comme aucun poste ne ressemble à un autre, il est important «d'arriver à qualifier ses missions réussies pour leur donner une coloration» poursuit-elle. Le piège est de recentrer ses qualités sur le seul aspect «politique» du métier, sur sa loyauté ou son réseau. Une des compétences les plus oubliées est celle du management, or, selon Magali Girou, c'est «une chose attendue dans tous les secteurs à mettre en avant».

### «Parler rémunération avec l'élu»

Plus loin, ce travail d'introspection permet d'acquérir la confiance nécessaire pour renégocier son contrat. La rémunération des collaborateurs de cabinet est, depuis le 1<sup>er</sup> juin 2005, plafonnée à «90% du traitement correspondant soit à l'indice terminal

de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé de la collectivité, soit à l'indice terminal du grade administratif le plus élevé détenu par un fonctionnaire en activité dans la collectivité ou l'établissement». Pour un ancien directeur de cabinet aujourd'hui consultant, un bon moyen de négocier est de toujours parler en pourcentage de ce plafond, et de ne jamais chercher à gagner plus que le directeur général. «Vous pouvez, par exemple, après deux années en poste, demander à passer à 80% de cet indice terminal, en présentant vos compétences sous un meilleur jour» et, ainsi, conserver une marge de manœuvre pour la fin de mandat. Et ce n'est pas «parce que c'est la crise qu'il faut se retenir» car il faut expliquer que «votre disponibilité et vos compétences ont une valeur» affirme-t-il. Mais attention à toujours renégocier votre contrat «avec votre élu, et non pas avec votre directeur général» poursuit-il, même si, et c'est souvent le cas, n'étant pas spécialiste de questions salariales, il faudra lui rappeler le cadre légal. ■ J.V.

## L'ARCOLE organise ses premières rencontres nationales

### Olivier Berlioux

est le président de l'Association représentative des collaborateurs d'élus (ARCOLE), qui organise ses premières rencontres nationales le 25 octobre à Paris.



### Comment s'organise cette journée ?

La journée se déroulera autour de quatre tables rondes avec des personnalités politiques compétentes, comme François Sauvadet, ex-ministre, aujourd'hui député de la Côte-d'Or, ou encore Caroline Cayeux, sénatrice-maire de Beauvais, et des personnalités représentant les partis de la Droite Républicaine et du Centre.

### Cela fait-il partie des missions de votre association qui a bientôt 25 ans ?

Oui, nous avons pour objectif d'apporter aux adhérents des éléments d'information, mais également de formation continue. C'est aussi l'occasion de renforcer les réseaux de nos adhérents dans un cadre studieux mais convivial et de faire remonter des expériences de terrain qui sont bien utiles à tous nos membres. Nous avons élargi notre base avec l'adhésion de collaborateurs parlementaires français et européens mais aussi de membres des cabinets ministériels ou présidentiels. ■ J.V.

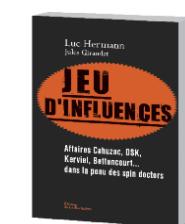
[www.arccol.asso.fr](http://www.arccol.asso.fr)

## PARUTIONS

### Jeu d'influences,

par Luc Hermann et Jules Giraudat.

Dans les sphères du pouvoir, les spin doctors, «maîtres de l'influence», sont aujourd'hui en position d'influencer les médias afin qu'ils reprennent leur message. Quelles sont leurs stratégies pour façonner l'image de leurs clients et délivrer un message positif en cas de situation de crise ?



**Éditions de la Martinière,**

296 pages, 20 €

## SUR VOS AGENDAS

### ■ RENCONTRES NATIONALES

**DE L'ARCOLE** (Association représentative des collaborateurs d'élus) le 25 octobre (Paris), [www.arccol.asso.fr](http://www.arccol.asso.fr)

### ■ RENCONTRES NATIONALES

**DE L'URBANISME DURABLE**

les 3 et 4 novembre (Paris), <http://evenements.infopro-digital.com>

### ■ SALON DES MAIRES

**ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES**

les 25, 26 et 27 novembre (Paris), [www.salondesmaires.com](http://www.salondesmaires.com)

# L'État injecte un peu de souplesse dans la répartition des compétences

Marylise Lebranchu a installé à Nantes la première Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) où les différents échelons de collectivités pourront se répartir certaines compétences.

PAGES RÉALISÉES PAR PHILIPPE DOSSAL

**U**ne fois que nous aurons défini un peu plus finement les compétences, nous laisserons une marge de manœuvre aux collectivités. Elles pourront déléguer des compétences à d'autres collectivités ou demander des délégations supplémentaires». C'est en ces termes que Marylise Lebranchu, ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique, a commenté la préfiguration de la première Conférence territoriale de l'action publique (CTAP), réunie

en Pays de la Loire début octobre. Cette instance, prévue par la loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), qui représentera les différentes strates de collectivités dans chaque nouvelle région, doit permettre d'adapter la réforme territoriale aux réalités du terrain.

Cette disposition de la loi, votée le 27 janvier 2014, a été quelque peu occultée par le débat de l'été sur le découpage

des régions et le projet de loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République). Elle est pourtant capitale puisqu'elle a pour objectif de dessiner une géographie différenciée de la gouvernance en fonction des caractéristiques de chaque région, des particularités locales (régions de montagne, régions littorales, périphéries...). «Ce qui est intéressant dans la délégation de compétence, c'est que ça peut être adapté à un territoire, et un seul. On n'est obligé ni de généraliser ni d'abandonner par la suite, et chaque territoire conventionne les compétences qu'il souhaite gérer ou pas» précise-t-on dans l'entourage de la ministre.

Les collectivités pourront également, si elles le souhaitent, signer des conventions avec l'État pour recevoir une délégation de compétence dans des domaines propres. Ces conventions seront encadrées par un décret du Conseil d'État. Dans cette perspective, quelques régions ont déjà manifesté l'intention de récupérer certaines compétences, à l'image des Pays de la Loire, intéressés pour récupérer des compétences sur l'emploi, l'économie et le sport. La Bretagne serait, de son côté, intéressée pour conventionner avec l'État dans les domaines culturel et numérique. Inversement, les régions pourront déléguer certaines compétences à des échelons inférieurs. Ainsi la région Pays de la Loire verrait-elle d'un bon œil la gestion des réserves naturelles régionales basculer vers les intercommunalités «plus proches du terrain». En pratique, le président du conseil régional présidera la CTAP de chaque nouvelle région où les présidents des conseils départementaux seront membres de droit ainsi que tous les présidents des EPCI de plus de 30 000 habitants. Les représentants des autres collectivités seront élus par leurs pairs sous l'autorité du préfet de région. «Le texte retient que le préfet peut assister à la CTAP à sa demande» ajoute-t-on dans l'entourage de la ministre, ce qui n'est «pas un contrôle en opportunité». «Mais il a tout intérêt à être là, puisque de toute manière il devra ensuite contrôler la légalité. Et notamment pour une compétence qui serait financée par l'État et qu'une collectivité demanderait à exercer en son nom».

## RÉACTION

### «Une hiérarchisation mortifère pour les territoires ruraux»

**Cédric Szabo**

directeur de l'Association des maires ruraux de France (AMRF)



D.R.

**Que pensez-vous de la mise en place des CTAP ?**  
Les Conférences territoriales de l'action publique (CTAP) sont le marqueur

de l'absence de considération de l'État à l'égard des territoires ruraux dans cette réforme. Le mécanisme exclut les communes rurales et la problématique de la moitié des communes, qui comptent moins de 500 habitants, ne sera pas prise en compte. On va déposséder les élus locaux de la question de l'aménagement du territoire, privilégier les territoires urbains au détriment des territoires ruraux. C'est une hiérarchisation mortifère pour les territoires ruraux, suicidaire pour le pays. Il faut bien comprendre que l'essentiel des habitants qui vivent dans les communes rurales vivent dans des territoires en décroissance et que la fracture risque encore de s'agrandir.

Heureusement le pouvoir prescripteur de cette conférence sera limité et ce dispositif n'est pas vraiment une nouveauté puisque des instances de dialogue entre les collectivités existaient déjà dans la plupart des régions.

#### Les communes rurales sont inquiètes ?

Oui, notamment en raison de la disparition de l'Assistante technique de l'État pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT). Les missions sont en train de s'éteindre et nous sommes dans une situation de carence. Les intercommunalités sont censées prendre le relais de cette assistance technique mais nombre d'entre elles n'ont pas la capacité financière de recruter des personnels compétents. Certains départements ont récupéré l'ingénierie et dans une très faible minorité d'entre eux on crée des agences départementales. Cela engendre des disparités. Il n'y a plus d'égalité républicaine en matière d'aménagement du territoire et le risque est grand d'assister à une dégradation de l'espace rural.

## ANALYSE

# «La réforme à faire c'est celle de l'État»

**Philippe Laurent**

maire UDI de Sceaux,  
vice-président de l'AMF  
(Association des maires  
de France)

**«Halte à la manipulation», dites-vous, à l'évocation récente de l'aggravation du déficit des collectivités locales.**

Oui. En réalité, il ne s'agit nullement d'une aggravation du «déficit» au sens courant du terme. Les collectivités locales françaises disposent d'une structure financière totalement différente de celle de l'État, elles respectent la fameuse règle d'or, et bien au-delà : leurs recettes courantes sont très largement excédentaires à leurs dépenses courantes. Nous sommes face à un mouvement de déstabilisation. L'État est soumis à la pression de Bruxelles et s'attaque à ce qu'il considère comme un maillon faible, les collectivités locales, en les décrédibilisant. Maillon faible, parce qu'éclaté, disparate, disposant de relais trop faibles dans les médias. C'est très dangereux comme discours parce que ces collectivités, notamment les communes, sont des éléments de stabilité.

**Comment expliquez-vous cette mise en cause de la gestion des collectivités locales ?**

Les élites de la haute fonction publique d'État n'ont jamais été aussi puissantes, mais elles sont



D.R.

soumises à une pression énorme et se sentent en danger. Ce n'est pas une question de personne, tous les hauts fonctionnaires sont très brillants, mais ils sont issus du même moule, nous sommes face à une homogénéité énarchique totale. Ces élites n'ont jamais accepté les quelques parcelles de pouvoir transférées par la décentralisation aux élus locaux. Elles ne connaissent pas la réalité locale et se réfèrent uniquement à des tableaux de chiffres. Le système ne fonctionne plus, la grande réforme à faire c'est celle de l'État. Même les ministres semblent impuissants, ils se font mettre le grappin dessus dès leur arrivée par de hauts fonctionnaires, tous très brillants je le répète.

### Comment faire alors ?

La bonne méthode eut été un discours mobilisateur. On aurait pu revoir certaines politiques provisoirement, ne pas imposer par exemple la réforme des rythmes scolaires comme cela a été fait. On aurait pu tester des politiques, des gisements d'économies. Et puis évaluer au bout de trois ans. Se donner la possibilité de revenir en arrière, au besoin. On peut comprendre la baisse de certaines dotations, mais cela se discute, s'évalue. Et au lieu de cela on nous dit : «vous êtes des imbéciles, vous ne savez pas gérer». ■

## État : le discours de la méthode

Le secrétariat d'État à la réforme de l'État et à la Simplification effectue actuellement une revue complète des missions de l'État pour aboutir à la révision du rôle de ses administrations centrales, de ses services déconcentrés et de ses agences. «Le périmètre est total : il inclut la justice, la santé, l'éducation nationale... tous les ministères sont concernés» explique Cédric Grail, conseiller territoires auprès de Thierry Mandon. Concrètement, cette revue devra permettre à chaque ministre d'écrire sa feuille de route pour février 2015, laquelle doit déboucher au printemps sur un train de mesures. «Chaque ministère doit réfléchir sur les missions à renforcer, à transformer, à abandonner ou à créer» précise le conseiller, qui confesse toutefois «qu'il faut éviter pour l'État une réflexion en chambre.» C'est la raison pour laquelle le secrétariat d'État a mis en place une «ingénierie de la concertation» qui associera sur chaque thématique dégagée par les ministères, des représentants des administrations centrales et des services déconcentrés, des représentants de collectivités territoriales et des bénéficiaires des politiques publiques. Par exemple, pour la politique de l'eau, des opérateurs seront consultés, tout comme en matière économique des CCI. Les associations d'élus seront également mises invitées à contribuer à la réflexion. «Il y a une nécessité de changement de posture des acteurs» commente Cédric Grail, qui a effectué une partie de sa carrière dans l'administration territoriale. ■

## L'État pourrait prendre la main sur les Sdis

Bernard Cazeneuve a tenté de rassurer les sapeurs-pompiers, inquiets du sort réservé aux départements par la réforme territoriale, lors de leur congrès national. «Il n'a jamais été question de remettre en cause les départements. Les départements ne disparaîtront pas, même si les conseils départementaux devaient disparaître» a affirmé le ministre de l'Intérieur. En d'autres termes, l'architecture de l'organisation des secours, mise en place avec la création des Services départementaux d'incendie et de secours (Sdis) à l'échelle départementale en 1996, ne devrait pas bouger. En revanche, l'État, par le biais des préfets, pourrait

reprendre la main sur la gestion des services départementaux. Même si, pour l'heure, rien n'est tranché selon Marylise Lebranchu, ministre de la Décentralisation, pour qui la sécurité reste une mission régaliennne de «l'État protecteur». Pour Jean-Paul Bacquet, député PS du Puy-de-Dôme et président du Conseil national des sapeurs-pompiers volontaires, la montée en charge de l'État, qui pourrait à l'avenir verser directement les 5 milliards de dotation annuelle aux Sdis sans passer par les conseils départementaux, est une bonne chose. «Il est indispensable que l'État redevienne un État modérateur». Pour le député, la loi de 1996 a certes mis

un terme à certaines inégalités entre communes mais en a créé d'autres entre départements riches et départements pauvres. «Certains départements sont suréquipés en moyens et en matériels, d'autres sous-équipés. Certains ont un maillage serré, d'autres ont préféré mutualiser. L'État se doit d'assurer sa mission sur l'ensemble du territoire. Il faut réfléchir en termes de sécurité». Les décisions concrètes ne devraient pas intervenir tout de suite. «On a le temps entre 2015 et 2020» tempère Marylise Lebranchu : «il faut d'abord disposer de tous les éléments et procéder à une évaluation des politiques publiques pour aboutir à des propositions». ■

## FICHE SYNTHÈSE

# PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ : ANGES OU DÉMONS ?

Qualifiés de «bombes à retardement» par un rapport sénatorial rendu public le 16 juillet, relancés par Manuel Valls le 2 septembre, les partenariats public-privé (PPP) sont, depuis leur création il y a dix ans, l'objet de débats passionnés. Que faut-il en retenir, une fois les idéologies écartées ?

### 1 Dix ans de clivages

Les partenariats public-privé (PPP) ont été introduits dans notre droit par l'ordonnance du 17 juin 2004. Il s'agit, juridiquement, de contrats par lesquels les acteurs publics confient le financement, la réalisation, la maintenance d'équipements à des sociétés privées, pour une durée déterminée, souvent 30 ans, contre un loyer. Dès leur création, ils ont suscité de vives critiques. Jean-Pierre Sueur (PS), coauteur du récent rapport sénatorial sur les PPP, avait introduit des recours devant le Conseil d'État dès la publication de l'ordonnance. Les divisions transpercent le clivage gauche / droite : ainsi Charles de Courson, député Nouveau centre, s'est montré sceptique en 2008 lorsque la majorité, qu'il soutenait, a voulu donner un coup de fouet à ces contrats dans le cadre du plan de relance. Philippe Seguin, alors président de la Cour des comptes, avait mis en garde contre «la myopie budgétaire» qu'ils engendrent. Inversement, à gauche, le conseil général de Seine-Saint-Denis, par exemple, a signé des PPP pour la construction de 12 collèges. L'actuel ministre du Travail, François Rebsamen, est passé par un PPP pour le tramway de Dijon, ville dont il était maire. De nombreuses collectivités, de droite comme de gauche, ont lancé des PPP.

sud-francilien à Corbeil-Essonnes... autant de dossiers qui ont défrayé la chronique. À Biarritz, le Conseil d'État a annulé cet été la délibération municipale autorisant la signature du PPP. Celui de l'hôpital sud-francilien a pris fin par un accord entre la puissance publique et le groupe Eiffage... Dans ce climat, les PPP sont sous surveillance, bien plus que les chantiers réalisés sous maîtrise d'ouvrage public (MOP). Chantiers polémiques, rapports accablants... Les PPP ne représentent pourtant que 3% de l'investissement public, principalement dans les infrastructures ferroviaires, loin encore de l'objectif de 15% fixé par le Gouvernement Fillon. Mais à chaque fois, ils sont dans l'œil du cyclone.

les sénateurs, ce n'est bien souvent pas le cas, malgré l'obligation de l'évaluation préalable qui, dénoncent-ils, «ne constitue pas un véritable outil d'aide à la décision mais une justification a posteriori». Le rapport pointe une «asymétrie» entre les collectivités, qui n'ont pas les ressources juridiques et financières propres à estimer les plans de financement, face aux trois grands du BTP (Vinci, Bouygues, Eiffage, qui sont les principaux contractants) et leur armée de juristes. Argument balayé par l'avocat Philippe Delelis. Selon sa pratique, «les collectivités font bien entendu appel à des conseils extérieurs».

### 2 ... et de polémique

Le stade vélodrome à Marseille, la cité du surf et de l'océan à Biarritz, l'hôpital

Mises en garde sénatoriales

Le rapport du Sénat de juillet 2014 met en garde contre l'engouement pour les PPP. «Une bombe à retardement budgétaire souvent ignorée par des arbitrages de court terme», «un outil à haut risque pour la puissance publique» : les sénateurs n'ont pas manié l'euphémisme. À l'origine, rappellent les rapporteurs Jean-Pierre Sueur et Hugues Portelli (UMP), les PPP sont une dérogation du droit commun et les contrats de partenariats ne peuvent être signés que sous trois conditions : la complexité du dossier, son urgence et l'efficience économique. Le PPP doit être source d'économie pour la puissance publique par rapport à une MOP. Or, selon

### 3 Un outil à ne pas écarter

Au-delà des polémiques et des dossiers emblématiques, les PPP séduisent les collectivités car ils donnent une vision à long terme du coût d'un équipement, dans la mesure où la maintenance est intégrée. Bien entendu, ils permettent de ne pas faire l'avance de fonds et de lisser le coût dans le temps. Faut-il rappeler que, comme tout contrat, ils nécessitent une préparation rigoureuse, avec un solide apport juridique. Le conseil général de Seine-Saint-Denis, pour ses collèges, a ainsi pu contractuellement intégrer 155 000 heures de travail sous forme de chantier d'insertion ou réservé un tiers de la sous-traitance aux TPE et PME. S'il n'existe pas de seuil, les PPP sont à réservé aux chantiers au-delà de 20 millions d'euros. Pour les contrats signés par les collectivités territoriales entre 2005 et 2012, la moyenne s'établissait d'ailleurs à 26 millions d'euros, contre 250 millions d'euros pour les PPP de l'État. Une exception notable : l'éclairage public, qui représente 30% des contrats des collectivités.

### 4 Evolution à venir

On le sait, les PPP vont évoluer. La France a deux ans pour transposer les directives européennes sur les marchés publics publiées le 28 mars dernier. Il est probable qu'à l'occasion de cette refonte, la France adopte une forme unique de contrats de partenariat. Les derniers propos de Manuel Valls semblent indiquer une position assez ouverte du Gouvernement sur la question. ■ BRUNO WALTER

### Les PPP victimes de «mauvais procès» ?

Philippe Delelis, avocat associé au cabinet Jones Day, auteur de *Partenariats public-privé, 10 ans de jurisprudence* (Anne Rideau Éditions), est un de leur ardent défenseur, «sans être un idéologue» précise-t-il. «On peut en faire la critique, mais projet par projet, pas dans l'abstrait». Ce qu'il reproche principalement aux détracteurs des PPP est leur mauvaise foi dans la comparaison des coûts entre contrats de partenariat et chantiers menés en maîtrise d'ouvrage public (MOP). «Selon la Chambre régionale des comptes, sur les dix dernières années de travaux à Paris en MOP, les dépassements atteignent 30%, mais qui en parle?» rappelle-t-il. Et de citer de nombreux dossiers, du musée des Arts premiers aux Halles ou encore la nouvelle Philharmonie de Paris, entièrement en MOP, tous sujets à dépassement. Au contraire, pour lui, le PPP permet, pour la première fois, de connaître le coût global dans le temps, puisqu'il intègre les coûts de conception, construction et maintenance, qui donne une visibilité à long terme. «On accuse les PPP de créer de la dette publique mais tous les investissements publics en générèrent...» conclut-il. ■

## OPINION /SONDAGES

### ► Les présidents de communautés partagés sur la suppression des départements

L'Association des communautés de France (ADCF) a interrogé 400 de ses membres sur la réforme territoriale et l'avenir des départements. 35% d'entre eux sont favorables à ce que les départements soient remplacés par des fédérations d'EPCI, 17% souhaitent le maintien des compétences actuelles des conseils généraux et 16% réclament la suppression de cette collectivité. 28% des présidents interrogés sont pour le maintien du département mais avec des compétences réduites. Ils sont 69% à penser que leur collectivité n'est pas en mesure de recevoir un transfert des compétences, notamment sociales.

### ► 61% des Français constatent une hausse des impôts locaux

Une majorité de Français estiment avoir subi une hausse des impôts sur le revenu (55%) ou locaux (61%). Toutefois, la propor-

tion de personnes ayant constaté ce changement est moins importante qu'en 2013 quand 68% constataient une hausse de leurs impôts locaux, 61% des taxes communales et 61% sur le revenu. «La perception de l'évolution des prix de l'énergie suit cette même tendance» indique l'IFOP qui a réalisé ce sondage du 18 au 22 septembre pour le site Atlantico.fr : «trois Français sur cinq estimant aujourd'hui qu'ils sont en hausse (60% contre 76% en 2013)».

### ► Les Français sont prêts pour les réformes.

Face aux difficultés économiques, 93% des Français, interrogés par l'IFOP pour le quotidien *L'Opinion*, jugent urgent d'entreprendre des réformes. Seuls 25% des personnes sondées pensent que la France est bien placée dans la compétition économique mondiale, une proportion en baisse (50% en décembre 2006, 34% en décembre 2010) qui s'accompagne d'un constat d'inertie : 73% jugent que le pays «n'a fait que peu ou pas du tout d'efforts au cours

des dix dernières années, soit un résultat en hausse de 8 points par rapport à la précédente mesure de décembre 2013» estime l'IFOP. Logiquement, l'urgence de réformer le pays est réclamée par 93% des personnes interrogées qui pensent que «les dépenses publiques sont trop importantes et parallèlement que le niveau des impôts n'est pas opportun». S'il faut trancher, 65% des sondés privilégient le sérieux des dépenses publiques sur le maintien des services publics de proximité (35%).

### ► La précarité énergétique touche onze millions de Français.

Dans son rapport présenté début octobre, l'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE) évalue à 11,5 millions le nombre de personnes touchées par ce phénomène qu'il a étudié pendant deux ans, soit de l'ordre de 5,1 millions de ménages (20% de la population). «La précarité énergétique se propage pour toucher toujours plus de Français» estime Bruno Léchevin, président de l'ADEME.

## BULLETIN D'ABONNEMENT

### ► OUI, Je m'abonne à CourrierCab :

- 1 an [22 Nos] : 490 euros TTC au lieu de 690 euros (offre spéciale de lancement)
- 1 an (22 Nos) Tarif demandeur d'emploi : 79 euros TTC (joindre justificatif)

Nom : .....

Prénom : .....

Organisme : .....

Service (facultatif) : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

E-mail (indispensable pour la gestion de votre abonnement) : .....

### ► DEUXIÈME ABONNEMENT GRATUIT (si souhaité)

Je souhaite un abonnement supplémentaire gratuit (même adresse) qui devra être adressé à :

Prénom / Nom / Service .....

#### Mode de règlement

- À réception de facture (mandat administratif, réservé aux collectivités, organismes publics et entreprises)
- Chèque à l'ordre de MC Médias
- Carte bancaire n° ..... Expiration : ..... Crypto : .....

► Signature

**Éditeur :** MC Médias – 11, rue des Olivettes  
CS 41805 – 44018 Nantes Cedex 1  
**SIRET 751 515 743 00019** – APE 5814Z

Offre valable en France métropolitaine et Dom-Tom.  
Pour l'étranger, nous consulter.

RIB – NOS COORDONNÉES BANCAIRES				
42559 code banque	00075 code guichet	41020026245 n° de compte	88 clé rib	BFCC CAEN domiciliation
IBAN : FR 7642559000754102002624588				BIC : CCOPFRPPXXX

**À retourner à :** CourrierCab – Service abonnements – CS 41805 – 44018 Nantes Cedex 1  
Tél. 02 18 46 06 06 – Fax 02 40 20 60 30 – abonnements@courriercab.com

## DANS LES MÉDIAS

### LE COURRIER des maires et des élus locaux

#### Des «colcabs» investis mais inquiets

Dans sa 2<sup>e</sup> enquête d'opinion sur les «colcabs», *Courrier des Maires* constate une professionnalisation accrue (79% d'entre eux ont un niveau bac +4) de ces collaborateurs de plus en plus jeunes et militants. Malgré la conjoncture délicate, ils restent très investis et travailleurs mais demeurent soucieux de leur statut, précaire, et notamment des modalités, brutales, de fin de contrat. (octobre 2014)

### LA LETTRE DU CADRE TERRITORIAL

#### À qui se reporte le dircom ?

Les directeurs de communication dans les collectivités s'adressent à trois publics : élus, services et habitants. Mais à qui doivent-ils rendre des comptes ? Si la politique est le vrai chef de cet agent, il doit tout autant valoriser l'offre de services de la collectivité et rendre un service aux habitants ou aux associations. (octobre 2014)

## NOMINATIONS AU SEIN DES CABINETS

### ► Nassima Benberim

VILLE D'HERBLAY



Nassima Benberim a été nommée directrice de cabinet du maire d'Herblay (95), Philippe Rouleau (UMP), le 1<sup>er</sup> octobre. Elle était auparavant consultante en gestion de projets d'entreprises.

### ► Julien Pouget

CABINET DE FRANÇOIS HOLLANDE

Julien Pouget est le nouveau conseiller industrie au cabinet du président de la République en remplacement d'Olivier Lluansi, qui quittera ses fonctions le 6 novembre. Nathalie Destais est la nouvelle conseillère protection sociale et autonomie.

### ► Isabelle Amaglio-Terisse

CABINET D'EMMANUEL MACRON

Les nominations se poursuivent au sein du cabinet du ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique avec les arrivées d'Isabelle Amaglio-Terisse [NOTRE PHOTO] (directrice adjointe du cabinet), Denis Tersen (directeur adjoint), Dorothée Stik (conseillère internationale, financement, transport et industries culturelles), Clément Beaune (affaires européennes et budgétaires), David Parlange (financement des entreprises, de l'investissement et du logement), Etienne Hans (filières industrielles), Christian Guenod (télécoms), Guillaume Prunier (innovation, entreprenariat et PME), Stéphane Séjourné (conseiller parlementaire) et Barbara Frugier (presse et communication).



### ► Jean-Simon Merandat

PRÉFECTURE DU VAL D'OISE

D.R.

Le sous-préfet Jean-Simon Merandat est le nouveau directeur de cabinet du préfet du Val-d'Oise (95), Jean-Luc Névache. Il remplace Gilles Prieto, nommé sous-directeur des moyens nationaux à la direction générale de la sécurité civile au ministère de l'Intérieur. M. Merandat a été auparavant directeur de cabinet du préfet du Calvados.

### ► Delphine Chauffaut

CABINET DE PASCALE BOISTARD

Le cabinet de la secrétaire d'État chargée des Droits des femmes se renforce avec les arrivées de Delphine Chauffaut (conseillère en charge des questions sociales et de l'égalité professionnelle), Claire Schmitt (relations avec la société civile et lutte contre les violences faites aux femmes), Alexandre Cabral (parité et territoires), Cloé Korman (éducation, culture et stéréotypes), Ihssane Gharbi (accès au droit et dispositifs de soutien aux femmes), Mathilde Marmier (questions de société et droits des usagers), Catherine Bismuth (santé publique) et de Valérie Motta (communication et relations avec la presse).

### ► David Gaudillère

CABINET DE LAURENT FABIUS

David Gaudillère devient conseiller spécial en charge de la prospective du ministre des Affaires étrangères en remplacement d'Alexi Dalem. Il était auparavant conseiller juridique au cabinet de la ministre des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Najat Vallaud-Belkacem.

### ► Pascale Rey-Pantz

CABINET D'ANNICK GIRARDIN

Pascale Rey-Pantz a été nommée conseillère relation avec les élus, coopération décentralisée, affaires européennes, au cabinet de la secrétaire d'État chargée du Développement et de la Francophonie.



### ► Alexandre Aïdara

CABINET

DE CHRISTIANE TAUBIRA

Alexandre Aïdara est le nouveau conseiller budget, immobilier et modernisation, en remplacement de Romuald Gilet, au sein du cabinet de la garde des Sceaux, ministre de la Justice.

### ► Pierre-Louis Autin

CABINET DE MATTHIAS FEKL

Pierre-Louis Autin (conseiller spécial), Timour Veyri (médias et prospective) et Louise Quesnel (affaires bilatérales) ont été nommés au cabinet du secrétaire d'État chargé du Commerce extérieur, de la Promotion du tourisme et des Français de l'étranger.

## EN VUE

### ► Fabien Le Guernevé

DIRECTEUR DE CABINET À PLOEMEUR



D.R.

Ancien collaborateur de cabinet du président du conseil général du Morbihan (56), François Goulard (UMP), Fabien Le Guernevé est aujourd'hui le bras droit du maire de Ploemeur (56), Ronan Loas (UMP), élu en mars dernier. Militant politique, aujourd'hui conseiller municipal (UMP) et communautaire à Vannes, ce jeune directeur de cabinet de 28 ans a une ferme conviction sur son métier : «*il faut avoir du bon sens !*» dit-il spontanément, «*mais aussi de l'empathie, aimer le contact et ne pas être trop "techno"*». Cependant, la fonction nécessite aussi selon lui une capacité à «*ressortir des dossiers techniques la substance essentielle*». Avec son jeune élu (32 ans), qu'il connaît avant d'accepter la mission, il forme un duo «*efficace, car la relation fonctionne parfaitement*». Pourtant, après une licence d'Histoire à Rennes et un master en Management des entreprises et gestion de projets touristiques à Vannes, il «*se voyait continuer une carrière débutée dans le patrimoine*». C'est donc par hasard, «*en saisissant des opportunités*», qu'il a débuté au cabinet de François Goulard puis atterri à Ploemeur. «*Il ne faut jamais insulter l'avenir*», s'amuse-t-il, «*je fais ça par passion et envie. Le jour où j'aurai du mal à me lever le matin, je saurai qu'il est temps de partir*». ■ J.V.